



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA VERSION DEMATERIALIZEDEE des REGISTRES SST et DGI

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
DANGER GRAVE ET IMMINENT

Les registres santé et sécurité sont dématérialisés

1. Le registre de santé et de sécurité au travail

En tant que personnel vous pouvez signaler dans ce registre :

- Un risque ou une situation dangereuse ayant une incidence sur la santé ou la sécurité des personnels (ou des usagers) (1)
- Des propositions d'amélioration des conditions de travail

2. Le registre spécial de signalement d'un danger grave et imminent

Il peut être renseigné par un personnel ou par un membre du CHSCT(2) en cas de danger grave (pouvant entraîner la mort ou une incapacité permanente ou temporaire prolongée) et imminent (susceptible de se réaliser brutalement dans un délai rapproché).

Les registres sont accessibles sur le portail académique PIAL dans « bouquet de service »

Une version papier reste à votre disposition dans votre établissement

<p style="text-align: center;">REGISTRE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL VERSION DEMATERIALISEE</p> <p>POURQUOI ?</p> <p>Pour saisir vos observations ou vos problèmes concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des événements accidentels dans votre établissement ou service, • Des risques repérés dans votre environnement de travail, • Des améliorations de conditions de travail que vous voulez soumettre à votre Chef d'établissement ou Chef de service <p>Pour consulter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les signalements saisis dans votre établissement ou service • Les suites données à vos signalements <p>POUR QUI ?</p> <p>Pour tout personnel ayant une adresse académique professionnelle et nommé sur un RNE d'établissement ou de service de l'académie</p>	<p style="text-align: center;">REGISTRE DANGER GRAVE ET IMMINENT AU TRAVAIL VERSION DEMATERIALISEE</p> <p>POURQUOI ?</p> <p>Pour la procédure du droit d'alerte Danger Grave et Imminent Pour la procédure Droit de retrait des salariés :</p> <p>Il y a danger grave et imminent, lorsque la personne est en présence d'une menace susceptible de provoquer une atteinte sérieuse à son intégrité physique ou à sa santé, dans un délai très rapproché.</p> <p>Pour consulter les signalements saisis dans votre établissement ou service.</p> <p>POUR QUI ?</p> <p>Pour tout personnel ayant une adresse académique professionnelle et nommé sur un RNE d'établissement ou de service de l'académie</p>
<p>COMMENT ?</p> 	<ol style="list-style-type: none"> 1 Se connecter à l'adresse suivante : http://www.ac-nancy-metz.fr/ 2 Aller sur Espace des personnels : Intranet académique (PIAL) saisir ses coordonnées de messagerie académique (identifiant et mot de passe personnel) 3 Aller dans le menu Bouquet de services 4 Dans la rubrique Santé Sécurité au travail cliquer sur le lien : Registres Santé Sécurité dématérialisés 
<p>Difficultés avec l'application!</p>	<p>Connectez-vous sur https://assistance.ac-nancy-metz.fr</p> <p>Ou bien contactez JM GUILLIN Conseiller de Prévention ce.cpa@ac-nancy-metz.fr tel 03 83 86 24 88</p>

(1) Seuls les risques importants ou récurrents doivent figurer sur ce registre, les problèmes matériels courants relèvent de la procédure interne (cahier de travaux, courriel au service concerné, ...). Si le signalement est fait par un usager (parent d'élève, élèves, ...), le signalement peut être fait soit sur le registre dématérialisé, soit sur le registre papier.

(2) A titre exceptionnel, pour garantir l'anonymat d'un personnel lorsque la situation le nécessite, le signalement peut être fait par un membre du CHSCT



APPLICATION DE DÉCLARATION ET DE CONSULTATION DES REGISTRES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Avertissement

Ce registre dématérialisé, qui est géré de manière confidentielle par les services de l'Académie de Nancy-Metz, permet de signaler des risques significatifs pour la santé et la sécurité des personnels, des élèves et des usagers. L'utilisation de ce registre dématérialisé est vivement encouragée, cependant l'utilisation du registre papier est toujours possible.

Il permet d'informer en temps réel les personnes chargées de ce registre et de formaliser les réponses apportées par l'administration aux signalements.

Il peut être consulté par l'administration, les médecins de prévention, l'inspecteur santé et sécurité au travail, les représentants des personnels au CHSCT départemental et au CHSCT académique, et par les assistants et les conseillers de prévention.

Aucune information nominative ne doit être renseignée dans le registre.

L'utilisation de bonne foi de ce registre, même si les faits s'avèrent par la suite inexacts ou infondés, ou bien ne donnent lieu à aucune suite, n'exposera son auteur à aucune sanction disciplinaire. A l'inverse, une utilisation abusive du dispositif pourrait exposer son auteur à des sanctions administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires, notamment en cas de dénonciations calomnieuses.

Le formulaire, dont le traitement se fera sous la responsabilité de Madame le recteur de l'académie de Nancy-Metz, a fait l'objet d'un enregistrement à la commission informatique et liberté (CNIL). Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à évaluer les conditions de travail des personnels. Le destinataire des données est le Service de Santé et Sécurité au Travail. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la division juridique et du contentieux de l'académie de Nancy-Metz.

JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CET AVERTISSEMENT



Liste des déclarations

AJOUTER UNE DÉCLARATION

Déclarations Seulement les miennes

Traitées

Registre

Risque

Département

ou circonscription

ou commune

Etablissement, service ou école

FILTRE **RÉINITIALISER**

DATE ▼	REGISTRE	NUMÉRO ↕	RISQUE	RNE	RÉPONSES	DÉCLARANT
2016-11-09	Registre de santé et sécurité	7	Charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues de travail		0	tpialdir
2016-09-16	Registre de santé et sécurité	4	Produits, matériaux et agents biologiques manipulés ou cotoyés		2	tpialdir

AJOUTER UNE DÉCLARATION

Déclarations Seulement les miennes

Traitées x ▼

Registre x ▼

Risque x ▼

Département ▼

ou
circonscription ▼

ou commune x ▼

Etablissement,
service ou école ▼

FILTRER

RÉINITIALISER

Ajouter un signalement au registre

Registre * :	<input type="radio"/> Registre de danger grave et imminent ? <input type="radio"/> Registre de santé et sécurité ?
Risque :	<input type="text"/>
Observation /ou suggestion * :	<input type="text"/>
Lieu * :	<input type="text"/>
Date * :	<input type="text"/>
RNE du site * :	<input type="text"/>

ENREGISTRER

ANNULER

Menu déroulant des familles de risques:

- ✓ Gestes et postures liées à l'activité
- ✓ Produits, matériaux et agents biologiques manipulés ou côtoyés
- ✓ Aménagement, état et hygiène des matériels, des installations et des locaux
- ✓ Sorties extérieures
- ✓ Charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues de travail



APPLICATION DE DÉCLARATION ET DE CONSULTATION DES REGISTRES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues de travail

Etablissement : CLG

Date : 2017-02-02

Rapporteur : tpialdir

Lieu : atelier maçonnerie

Registre : Registre de santé et sécurité

Observation : A chaque fois que je récupère les ateliers après mon collègue Armand je suis obligé de faire le nettoyage et le rangement des outils, avant de pouvoir commencer à travailler avec mon groupe d'élève.

Il n'y a pas encore d'observation / suggestion.

[RETOUR](#)

[APPORTER UNE OBSERVATION OU SUGGESTION](#)

[CLÔTURER LA DÉCLARATION](#)

Mail auto

Objet: [REGISTRES] Déclaration dans le Registre de santé et sécurité

De: Registre Santé Sécurité <noreply@ac-nancy-metz.fr>

Date: Fri, 03 Feb 2017 16:00:52 +0100

A: tpialdir@ac-nancy-metz.fr

email1.eml (2ko)

email2.eml (39octets)

ci joint les emails aux déclarant et responsables

Message d'origine email1.eml

Une déclaration a été faite dans le **Registre de santé et sécurité** (n° 11) :

- Etablissement : CLG Collège

- Lieu : atelier maçonnerie

- Date : 2/2/2017

- Observateur : tpialdir

- Type de risque : Charge mentale liée aux rapports avec les élèves, les parents, l'autorité administrative, les collègues de travail

- Observation : A chaque fois que je récupère les ateliers après mon collègue Armand je suis obligé de faire le nettoyage et le rangement des outils, avant de pouvoir commencer à travailler avec mon groupe d'élève.

Ceci est un email automatique. Veuillez ne pas y répondre.